

Pour rendre plus efficace l'action publique locale, il faut une meilleure maîtrise du flux normatif afin de ne garder que les dispositions les plus indispensables, celles qui procurent un net avantage pour les usagers.

En même temps, il faut s'attaquer au stock en permettant par exemple aux collectivités de saisir l'autorité en charge de l'évaluation pour modifier des dispositions qui s'avèreraient inopérantes en termes d'efficience.

Je pense qu'il était légitime que le Sénat intervienne rapidement sur ce sujet sans attendre le projet de loi préparé par le Gouvernement.

C'est pourquoi, comme je m'y étais engagé dans mon allocution de clôture des États généraux et avec l'assentiment du Bureau du Sénat, j'ai invité Jacqueline Gourault, que vous connaissez bien à l'AMF, mais là en sa qualité de Présidente de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ainsi que Jean-Pierre Sueur, Président de la Commission des lois à formuler des propositions susceptibles d'apporter une réelle amélioration à cette situation.

Je veux les remercier d'avoir déposé la semaine dernière, dans des délais extrêmement rapides, une proposition de loi visant à la création d'une Haute Autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales qui a pour vocation de se substituer à la CCEN avec des pouvoirs plus

étendus qui devrait la rendre plus efficace dans sa mission de régulation des normes nouvelles et la diminution du stock.

J'ai noté avec satisfaction que le Président de la République et le Gouvernement avaient également une bonne conscience de ces problèmes et que le premier comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui se tiendra en décembre adoptera un plan de simplification et d'allègement des normes applicables aux collectivités territoriales ainsi d'ailleurs qu'aux entreprises en lien avec les mesures sur la compétitivité.

Enfin, la dernière orientation concerne l'amélioration des conditions d'exercice des mandats locaux.

Là encore, lors des débats dans les départements ou à Paris, les élus ont souligné avec force les difficultés que rencontre un très grand nombre à exercer dans de bonnes conditions leur mandat : si tous sont concernés, ce sont plus particulièrement les salariés du secteur privé, les jeunes femmes, qui ont témoigné des manques sur la protection sociale et les retraites, sur la formation, ainsi que les difficultés à concilier mandat, vie professionnelle et familiale.

La deuxième proposition de loi élaborée par Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur apporte également des compléments importants aux dispositions en vigueur qui vont amener de réelles améliorations aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Je suis heureux que les États généraux aient été l'occasion de faire entendre des voix diverses mais souvent concordantes, des différents échelons de collectivités sur ces points déterminants qui constitueront l'armature de la future loi de décentralisation.

La diversité des situations devra être prise en compte : les zones rurales qui doivent s'armer contre le risque de désertification, la reconnaissance du fait urbain et l'émergence de métropoles de rang mondial et européen qui concentrent l'excellence et l'innovation, les villes moyennes qui équilibrent le territoire.

J'ai bon espoir que dans les graves difficultés que rencontre notre pays comme l'Europe toute entière, il soit fait confiance dans l'intelligence des territoires pour trouver les voies de son redressement.

Et l'intelligence des territoires, c'est l'énergie de plus de 500 000 élus locaux qui œuvrent au quotidien, avec désintéressement et dévouement pour l'intérêt général.

C'est un bien irremplaçable, c'est une chance pour notre République.